



Investit pour la protection des massifs forestiers contre les incendies

Avec le soutien de



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

MOE :



Depuis 2013 DLVAgglo exerce, de manière facultative, la compétence de « mise en œuvre des plans de massifs de protection des forêts contre l'incendie ».

Sur les 85 000 hectares de DLVAgglo, 54 % du territoire de l'agglomération est susceptible de participer à la propagation d'un feu de forêt (forêt et lande).

En effet, cet espace est soumis à de forts aléas feu de forêts (23 communes en aléa très fort et fort).

2010 : établissement du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) et des Plans Massifs Forestiers

En mars 2007, le préfet a édicté un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) pour les Alpes de Haute Provence permettant d'identifier " les massifs forestiers pour lesquels la sécurité publique peut être compromise en cas de feux " et de définir " les priorités en terme de défense contre l'incendie ".

Sur ces massifs, des programmes d'actions (Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie - PMPFCI) ont été établis.

Sur DLVAgglo, les massifs du territoire de la DLVAGGLO concernés sont :

- le Luberon Oriental ;
- le plateau de Valensole ;
- le plateau d'Entrevennes ;

Ces opérations précises et opérationnelles doivent être menées par les communes, qui portent la compétence obligatoire.

2013 : prise de compétence facultative de DLVAgglo

Fort des incendies ravageurs qu'a connu le territoire de DLVagglo (Esparron, Manosque, Corbières, etc.) dans le début des années 2000, en 2013, DLVAgglo, par délibération de son conseil communautaire le 23 décembre 2013, a souhaité mutualiser la compétence de « mise en œuvre des plans de massif forestiers »

Afin de financer cette nouvelle compétence, des pactes financiers et de solidarité financière ont été établis entre les communes et DLVAgglo sur la base de 5€ par habitants.

2017 - 2023 : les actions de prévention et de protection de Durance Luberon Verdon Agglomération

Par la suite, sur la base des 3 Plans Massifs de son territoire, un programme d'actions pluriannuel a été établi par DLVAgglo pour la période de 2015 à 2020 selon 4 axes :

- Donner un cadre juridique aux ouvrages, par la mise en servitude des pistes DFCI
- Normaliser et améliorer les axes actuellement en état par la réfection et mise aux normes des pistes DFCI
- Créer des points d'eau par la mise en place de citernes DFCI pour une l'alimentation d'un groupe d'intervention feux de forêt ou d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE)
- Créer et pérenniser les coupures de combustibles

La mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre des programmes de travaux est réalisée par le pôle DFCI 04-05 de l'ONF.

Certains travaux sont mis en œuvre via une convention de partenariat avec l'UIISC7 (sécurité civile), ces travaux dans le cadre et de formation de jeunes sapeurs ne sont pas répertoriés ci-après.

Points d'eau – Citernes HBE	Pistes	Coupures de combustibles
  <p data-bbox="62 464 421 502"><i>Hélicoptère Bombardier d'Eau</i></p> <p data-bbox="430 464 779 502"><i>Citerne à Gréoux les Bains</i></p>	  <p data-bbox="891 363 1077 427">Avant travaux</p> <p data-bbox="1234 363 1420 427">Après travaux</p> <p data-bbox="1003 464 1272 502"><i>Piste LUB V33 à Villeneuve</i></p>	  <p data-bbox="1512 437 1563 464">2012</p> <p data-bbox="1848 437 1899 464">2015</p> <p data-bbox="1749 469 1944 496"><i>Esparron de Verdon</i></p>
<p data-bbox="73 544 779 635">Les points d'eau doivent permettre l'alimentation d'un groupe d'intervention feux de forêt ou d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE)</p> <p data-bbox="73 639 779 699">Les trois massifs forestiers gérés par DLVA sont dépourvus d'équipements accessibles aux HBE ou par les moyens terrestres.</p> <p data-bbox="73 735 779 799">Le plan pluriannuel prévoit la mise en place de 23 citernes de capacité allant de 30 à 90 m³ répertoriées sur les 3 massifs :</p> <ul data-bbox="125 804 456 895" style="list-style-type: none"> 5 sur le Luberon Oriental 14 sur le plateau de Valensole 4 sur le plateau d'Entrevennes 	<p data-bbox="790 544 1496 635">Le réseau existant de pistes DFCI doit être maintenu en état car en l'absence d'accès aucune manœuvre n'est possible pour les véhicules de secours.</p> <p data-bbox="790 639 1496 699">Il est nécessaire de sécuriser le statut foncier, de mettre en œuvre des travaux de réfection et de normaliser les pistes.</p> <p data-bbox="790 735 1496 767">Le plan pluriannuel prévoit sur les 3 massifs de travailler :</p> <ul data-bbox="790 772 1496 959" style="list-style-type: none"> - sur 110 km de réseau stratégique et réaliser des BDS sur l'axe dorsal pour le Luberon Oriental - sur 189 km de réseau stratégique en s'appuyant sur la création de coupures de combustibles sur le Plateau de Valensole - sur 48 km en maintenant le gabarit de végétation sur le plateau d'Entrevennes 	<p data-bbox="1507 544 2190 667">Le débroussaillage est un élément fondamental pour la sécurité des intervenants. L'implantation des coupures de combustibles doit répondre à une nécessité stratégique pour asseoir les actions de lutte.</p> <p data-bbox="1507 671 2190 730">Le principe général est de créer et de maintenir un réseau de coupures de combustibles sur le territoire DLVA.</p> <p data-bbox="1507 767 2190 799">Le plan pluriannuel prévoit sur 2 massifs :</p> <ul data-bbox="1507 804 2190 927" style="list-style-type: none"> - d'entretenir 119 ha de coupures existantes sur le Luberon Oriental - de créer 206 ha et d'entretenir 55 ha de coupures sur le plateau de Valensole <p data-bbox="1507 963 2190 1193">Les coupures de combustibles ont pour but de réduire la masse combustible disponible visant à diminuer la puissance d'un feu se propageant vers cet ouvrage. Ce dispositif de prévention permet aux services de secours de lutter contre l'incendie dans des conditions de sécurité satisfaisantes. De plus, ils pourront plus aisément défendre les enjeux humains, économiques et écologiques situés à proximité.</p> <p data-bbox="1507 1198 1854 1227">Les travaux ont pour objectif de</p>

Depuis 2017 : 1 300 000 € TTC investis par DLVAgglo dans le cadre de la compétence DFCI

Soit en tout :

- L'implantation de 22 nouvelles citernes ;
- La remise aux normes de 3 pistes stratégiques ;
- La création de 6 coupures de combustible stratégiques ;

Toutes ces opérations sont financées par l'Etat et le FEADER (Europe) à hauteur de 80 % du HT.

1. 22 citernes DFCI implantées depuis la prise de compétence :

Les citernes implantées sont pour la plupart enterrées afin de garantir leur totale intégration paysagère.

Communes	Type de travaux	Réalisation /année	Montant TTC
Gréoux les Bains	Citerne 60 m3	2017	39 600 €
Allemagne en Provence	Citerne 60 m3	2017	42 720 €
Valensole	Citerne 30 m3	2017	33 840 €
Entrevennes	Citerne 60 m3	2017 et 2018	47 640 €
Villeneuve	Citerne 30 m3	2017	28 440 €
Volx	Citerne 60 m3	2017	47 640 €
Le Castellet	Citerne 30 m3	2017 et 2018	34 320 €
Allemagne en Provence	Citerne 30 m3	2017 et 2018	24 960 €
Riez	Citerne 60 m3	2019	42 230 €
Valensole	Citerne 60 m3	2019	42 984 €
Valensole	Citerne 60 m3	2019	42 918 €
Le Castellet	Citerne 30 m3	2019	37 438 €
Esparron-de-Verdon	Citerne 60 m3	2021	51 168 €
Puimoisson	Citerne 60 m3	2021	69 512 €
Villeneuve	Citerne 60 m3	2021	50 436 €
Valensole	Citerne 60 m3	2021	52 716 €
Valensole	Citerne 60 m3	2021	52 584 €
Esparron-de-Verdon	Citerne 90 m3	2023	60 653 €
Puimichel	Citerne 90 m3	2023	67 235 €
Pierrevert	Citerne 60 m3	2023	49 854 €
Valensole	Citerne 60 m3	2023	60 117 €
Montfuron	Citerne 60 m3	2023	48 699 €

Compétence : Plans Massifs Forestiers Bilan et perspectives

Légende

SITUATION_GEOGRAPHIQUE
 communes_diva

Bilan 2015 - 2023

Citermes implantées
 Périmètres d'influence
 Localisation

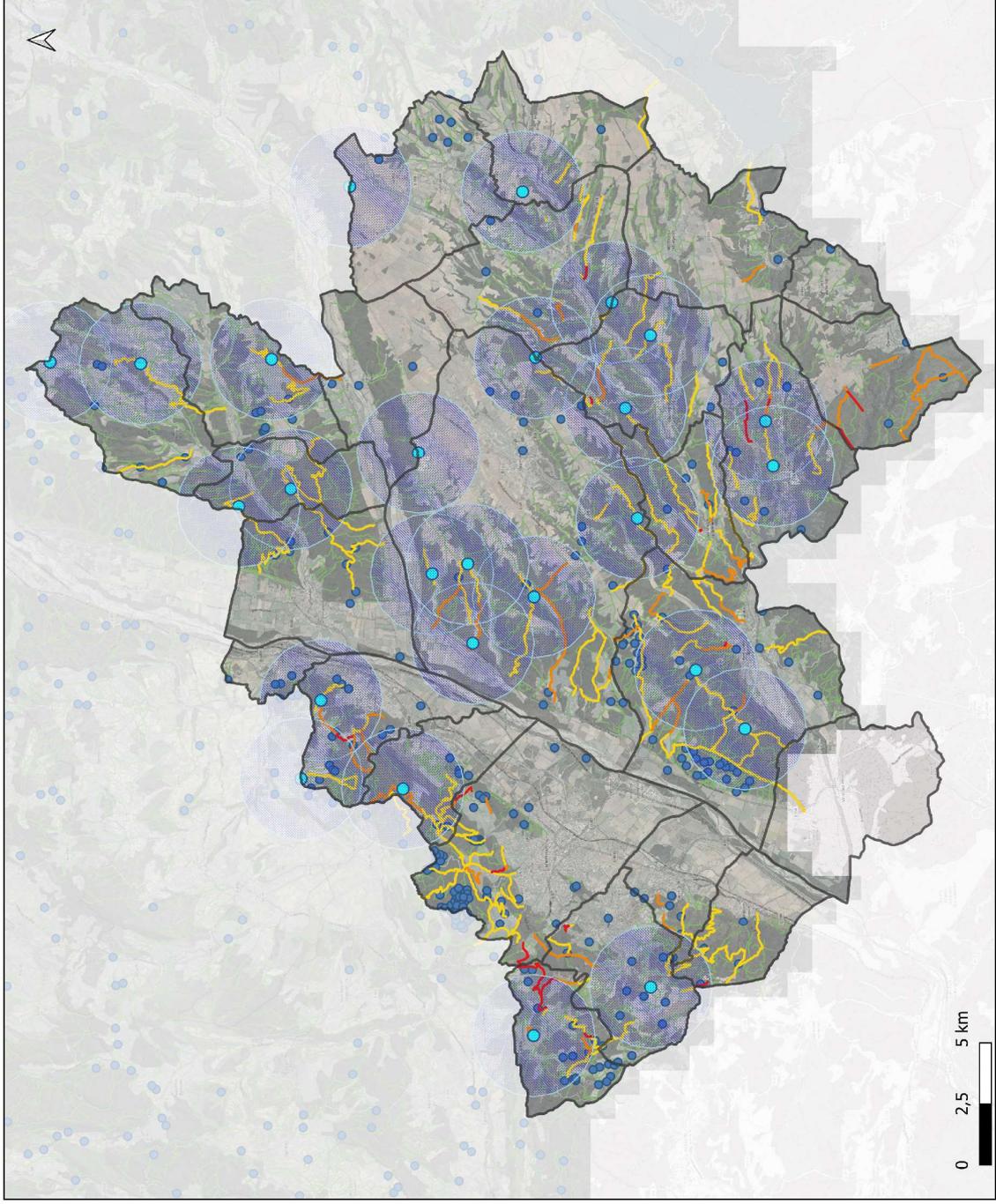
PROG_PLURI_ANNUEL DLVAgglo 2015

PISTE_PLURI_ANNUUEL
 entretien
 réflexion
 création

BD DFCI v2021
 points d'eau DFCI
 pistes

DONNEES_FLUX
 Orthophotographie 20cm 2018 Alpes-de-Haute-Provence

OSM Standard



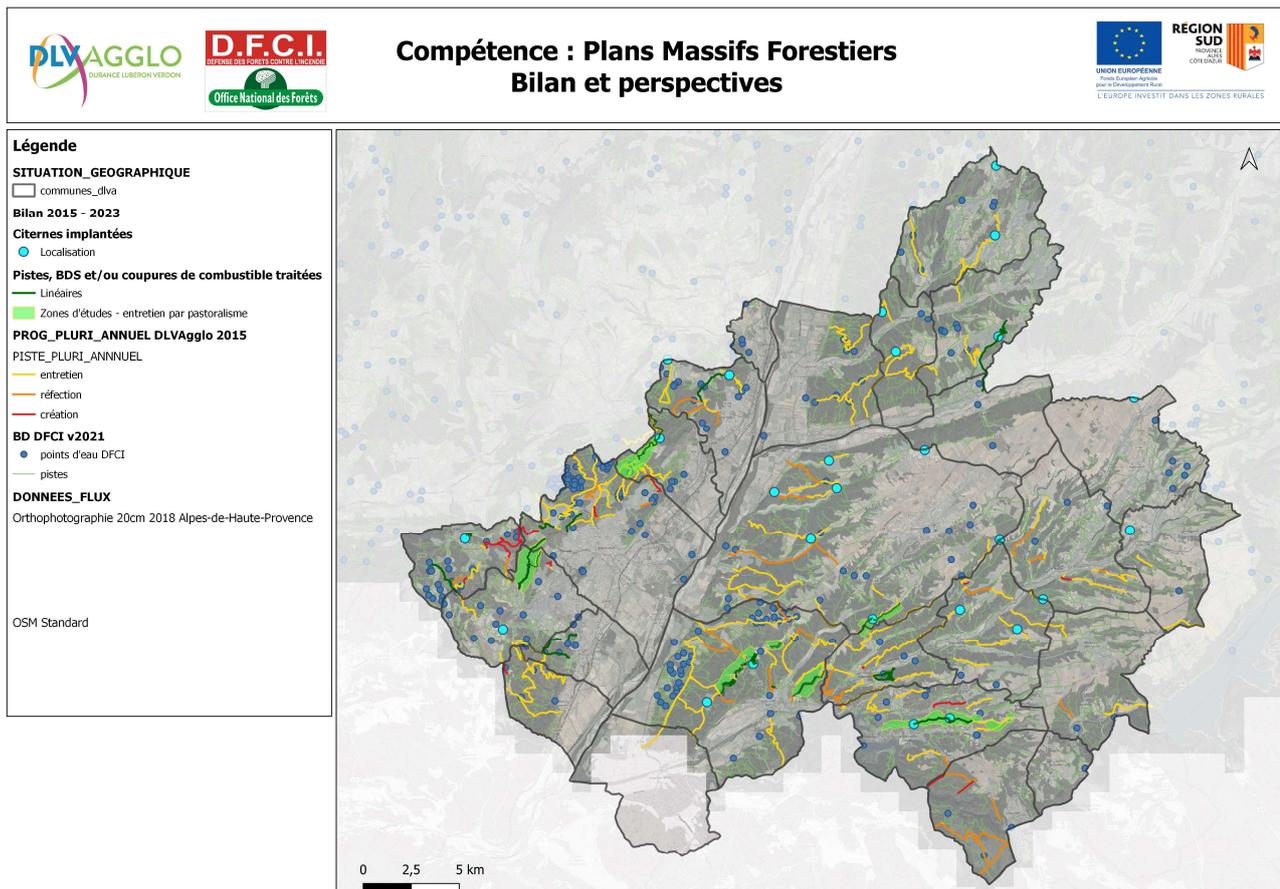
2. Création de 6 coupures de combustibles DFCI et réfection de 3 pistes DFCI

Les travaux ont pour objectif de couper une partie de la végétation herbacée arbustive et arborescente afin de limiter la propagation des feux et de protéger les enjeux environnants. Cette coupure impacte une bande de 50 à 150 mètres de large environ depuis le bord des pistes DFCI.

Commune	Ouvrage DFCI	Type de travaux	Réalisation /année	Montant TTC
Volx	LUB V26	Débroussaillage 8,7 ha	2017	19 481 €
Gréoux les Bains	VLS C04	Débroussaillage 32 ha	2018 / 2019	45 956 €
Gréoux les Bains / Saint Martin de Brômes	VLS C05	Débroussaillage 4,80 ha	2018 / 2019	9 100 €
Esparron-de-Verdon	VLS C01	Débroussaillage 28 ha	2023	62 54 €
Manosque / Pierrevet	BDS LUB V07 et V19	Débroussaillage 10,8 ha	2023	25 549 €

Les travaux de réfection de piste comprennent la restauration de la bande de roulement et la mise aux normes du gabarit ainsi que le débroussaillage des abords de la piste pour garantir la sécurité des véhicules de secours.

Commune	Ouvrage DFCI	Type de travaux	Réalisation /année	Montant TTC
Volx	LUB V26	Travaux routiers, 7,1 km	2018 / 2019	64 679 €
Manosque/Pierrevet	LUB V07	Travaux routiers, 2,2 km	2021	37 032 €
Esparron-de-Verdon	VLS V01	Travaux routiers, 3,1 km	2023	80 925 €



3. Création et sécurisation des ouvrages DFCI :

L'ensemble de ces travaux impactent des parcelles privées dont les propriétaires ont été destinataires d'une demande d'autorisation d'intervention. Dans tous les cas, une servitude d'utilité publique (SUP) est mise en place pour assurer la gestion et la fonctionnalité de l'ouvrage dans le temps (accès et entretien). A ce jour, dans le cadre de la compétence, 16 SUP ont été mises en place.

Les perspectives à venir

D'ici 2024, 3 nouvelles citernes et 1 poteau d'incendie DFCI seront implantés afin de clore ce 1er programme d'investissement.

Post 2024, le principal enjeu sera d'entretenir les ouvrages existants afin de garantir leur pleine fonctionnalité pour les équipes de secours. Des réflexions visant un entretien des coupures de combustible via sylvo-pastoralisme sont actuellement à l'étude.

La révision du plan département est actuellement en cours de révision par la préfecture. La révision du plan massif du Luberon Oriental sera portée par le Parc du Luberon. Vinon-sur-Verdon n'appartenant à aucun plan de massif, bien que la partie nord-ouest de la commune ait été traitée avec le Plateau de Valensole, un PEDAF sera réalisé par la commune.

Sur cette base, un 2nd programme d'investissement pourra alors être établi par DLVAgglo pour poursuivre ces investissements dans la DFCI.

Le sylvo-pastoralisme, une technique douce pour entretenir les ouvrages DFCI :

Au titre de sa compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie ([#DFCI](#)), DLVAgglo a souhaité redéployer le pastoralisme dans la continuité des actions de prévention du risque incendie et développer une économie agricole favorable au maintien de la biodiversité et des espaces naturels.

☞ Dans le cadre d'un appel à candidature organisé fin 2023/début 2024, DLVAgglo a mis à disposition l'emprise des parcelles sur lesquelles elle détient une Servitude d'Utilité Publique (SUP) afin de garantir l'entretien de ces ouvrages DFCI.

👉 En 2024, 4 éleveurs ou groupement d'éleveurs ont été sélectionnés pour entretenir près de 35 hectares de coupures de combustibles sur les communes d'Esparron-de-verdon, mais aussi de Pierrevert et de Manosque.